

Sauveteur Secouriste du Travail

ARTICLES L.4121-1, R4224-15 et R4224-16 DU CODE DU TRAVAIL



Public cible:

Salariés volontaires ou désignés par l'employeur, tous secteurs d'activité confondus, amenés à intervenir en cas d'accident du travail ou de malaise dans l'entreprise, en complément de son activité professionnelle.



Durée:

Formation initiale: 14 heures (2 jours, modulables) Recyclage: 7 heures (1 jour) tous les 2 ans



Lieu:

Dans vos locaux



Nombre:

4 à 10 participants par session L'INRS & la CARSAT recomandes 10% du personnel formé



Certificats SST Certificat de réalisation



Tarif sur devis



ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ACTIONS DE FORMATION





DESCRIPTION

La formation Sauveteur Secouriste du Travail certifie les salariés aux gestes de premiers secours et à la prévention des risques professionnels. Conforme aux normes de l'INRS et du Code du travail, elle permet d'intervenir rapidement en cas d'accident (réanimation, arrêt d'hémorragie, alerte des secours) et d'identifier les dangers spécifiques à votre secteur.

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise dans la limite de son champ de compétences et de son autonomie.

Programme de formation

S

Α

Α

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés
- Situer son rôle de SST
- Caractériser des risques professionnels
- Secourir la victime de manière appropriée
- -> LES HÉMORRAGIES
- -> L'OBSTRUCTION DES VOIES AÉRIENNES
- -> LES MALAISES
- -> LA PERTE DE CONNAISSANCE
- -> L'ARRÊT CARDIO RESPIRATOIRE
- -> LES BRILLIRES
- -> LES TRAUMATISMES

ÉVALUATION

Mise en situation

QCM de contrôle de connaissances

